

## **La cholette a coûté trois dents à Robert - 12/07/2012**

### **Anvaing -**

Notre récent article «Crosseurs, à vos risques et périls» était incomplet. Il faisait suite à la mésaventure survenue l'an dernier à un Ellezellois.

Né à Anvaing, Robert Bourdeaud'huy participe au crossage de la Saint-Joseph depuis 55 ans. «*C'est même moi qui ai lancé la tombola d'après-repas avec l'abbé Chauvaux (NDLR : qui vient de nous quitter)*», explique cette figure bien connue du folklore du Pays des Collines.



Pendant toutes ces années, l'Ellezellois d'adoption, qui a notamment formé un duo de choleurs avec Jacques Vandewattyne ou Paul Dubart, n'a jamais été victime du moindre accident : «*Mais aujourd'hui, il y a bien trop de monde dans les rues du village.*»

### **Presque dans les pommes**

Puis, en mars 2011, vers 11h30, alors qu'il se trouve «*au coin, en face de l'Been*», Robert reçoit une cholette, projetée à pleine puissance, en pleine face. «*Envoyée par un groupe de jeunes, qui se sont excusés.* » Sur le coup, le crosseur a eu, dit-il, très mal : «*J'ai beaucoup saigné. J'étais comme étourdi. Je suis rentré dans le café où on m'a fait asseoir et donné un verre d'eau.* »

Pris dans l'ambiance, malgré la douleur, celui qui fêtera cette année ses 80 ans, poursuit le jeu durant une bonne partie de la journée, avant de rentrer chez lui. «*Deux ou trois jours plus tard, j'ai senti plusieurs de mes dents qui bougeaient...*» Rendez-vous est pris chez le dentiste, qui doit enlever trois dents et placer un pivot à notre Hercule Poirot régional. Coût de l'opération : 1 400 euros «*dont huit cents à ma charge.*»

Un peu naïvement, comme la souscription d'une assurance est comprise dans le prix d'inscription, il pense – et ne devait pas être le seul – que ces frais vont lui être remboursés : «*Un inspecteur de la compagnie est même venu chez moi et m'a dit que j'allais être indemnisé. Puis, on m'a indiqué que je ne recevrais rien parce que je participais à la partie. Pourquoi s'assure-t-on alors? Seulement si on casse des carreaux?* », interroge celui qui demandera par la suite si «*la caisse de la société* » ne peut pas intervenir dans sa quote-part... En vain.

### **Attention, chol-e-e-e-t-t-e**

Au niveau du comité organisateur du crossage, on explique que ce cas malheureux a effectivement permis de définir exactement ce que couvrait l'assurance, à savoir les dégâts matériels et autres dommages occasionnés à toute personne... ne participant pas au jeu. «*Cette année, on a d'ailleurs pris une nouvelle disposition, explique Laurent D'Hondt. On fait signer au participant une déclaration signifiant qu'il est bien conscient des risques qu'il prend et que s'il subit une blessure, les frais seront à*

*sa charge.* » L'Anvinois ajoute que le règlement insiste également sur les dangers existants, en demandant aux crosseurs d'avertir de manière bien évidente les autres joueurs quand ils vont frapper.

Malgré cet incident, Robert Bourdeaud'huy, un des anciens vainqueurs du concours, ne garde pas... une dent contre le crossage, un jeu qu'il continue à aimer : «*On a eu des années formidables*». Ce printemps, il a fait l'impasse : «*C'est long, une journée à courir après des cholettes. ...*» Il trouve aussi la Saint-Joseph, où on utilise du matériel de plaine en rue, plus dangereuse que Chièvres ou Basècles : «*Ici, ça vole dans tous les sens.*»

L'Ellezellois estime que la leçon pouvait servir aux autres, que les organisateurs doivent bien faire savoir aux participants qu'ils ne sont assurés que pour les dommages causés à autrui, mais que cette couverture ne vaut pas pour leurs propres problèmes éventuels. Il a donc, semble-t-il, été entendu.

Pascal LEPOUTTE (L'Avenir)